



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 18<sup>ème</sup> Slalom Régional de la Vallée Heureuse

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU DETROIT (Organisateur administratif) organise le **samedi 20 septembre 2025** et **dimanche 21 septembre 2025** avec le concours du CALAIS AUTO RACING un slalom dénommé :

### 18<sup>ème</sup> SLALOM REGIONAL DE LA VALEE HEUREUSE

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2026, les Championnats 2025 de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et le Challenge 2025 de l'ASA du DETROIT.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **2625** en date du **24/06/2025**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **501** en date du **24/06/2025**



#### Organisateur technique

**Nom :** CALAIS AUTO RACING

**Adresse :** 171 Boulevard Léon Gambetta 62100 CALAIS

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Yves BLANPAIN	Licence n°
Commissaires Sportifs	Véronique PIGOT	Licence n°
	Angélique GODEFROY	Licence n° 248557
Directeur de Course	Michael LACHERE	Licence n° 58237
Directeurs de Course Adjoint	Anne Catherine VIEHE	Licence n°
Responsable des Commissaires Techniques	Stéphane LEULLIETTE	Licence n° 10739
Commissaires Techniques	Yves VANACKERE	Licence n° 16710
	François GODET	Licence n° 173824
Chargés des relations avec les concurrents	Patrick GRENIER	Licence n° 220147

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements .....Le mardi 16 Septembre 2025 à 00h00

Publication de la liste des engagés .....Le jeudi 18 Septembre 2025

Vérifications administratives ..... Le samedi 20 Septembre 2025 de 16h30 à 18h45

..... Le dimanche 21 Septembre 2025 de 7h30 à 8h30

Lieu de vérifications administratives ..... Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT sous le chapiteau

Vérifications techniques ..... Le samedi 20 Septembre 2025 de 16h45 à 19h00

..... Le dimanche 21 Septembre 2025 de 7h30 à 9h00

Lieu des vérifications techniques ..... Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT sous le chapiteau

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif .. Le dimanche 21 Septembre 2025 à 8h30

Lieu ... Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT sous le chapiteau

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 8h30

Essais non chronométrés ..... Le dimanche 21 Septembre 2025 de 8h30 à 9h30

Essais chronométrés ..... Le dimanche 21 Septembre 2025 de 9h30 à 10h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h30

#### Course :

- 1<sup>ère</sup> manche Le dimanche 21 Septembre 2025 à partir de 10h35
- 2<sup>ème</sup> manche Le dimanche 21 Septembre 2025 à partir de 13h30
- 3<sup>ème</sup> manche Le dimanche 21 Septembre 2025 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche
- 4<sup>ème</sup> manche Le dimanche 21 Septembre 2025 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.**

Affichage des résultats provisoires .....Le dimanche 21 Septembre 2025, 15' après la course

Lieu .....Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT sous le chapiteau

#### Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)

Lieu .....Parc concurrents

Remise des prix .....Au terme du délai de réclamation

Lieu .....Chapiteau devant le PC

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées chez Olivier DELALIN

Adresse Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les concurrents des groupes loisirs sont tenus de présenter la carte grise.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h00.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Le 18<sup>ème</sup> Slalom Régional de la Vallée Heureuse s'est engagé à respecter le règlement type de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par mail les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau de la ligue pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : [www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com).

Il est strictement interdit de démarrer les moteurs des voitures de courses avant 7h30 sous peine d'exclusion de l'épreuve.

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

MOUQUET BENOIT  
53 Rue de la Motte Au Bois  
59190 HAZEBROUCK  
[christelle.martiaux59@gmail.com](mailto:christelle.martiaux59@gmail.com)

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard **le mardi 16 Septembre 2025 à minuit**.

Les frais de participation sont fixés à **104 €**. (Comprenant les 4 € du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France).

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire de l'organisateur. Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés.

Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler le :

**06.81 82 66 59 (Mouquet Benoît)**

Tout concurrent ayant pris part à une manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à **120** dont **30** peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol Car

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2.P ECHAPPEMENT**

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Calais a pour parcours voir plan en annexe.

Longueur du parcours : 1,380 km.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés Rue Henri Barbusse 62720 Rinxent.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le samedi 20 Septembre 2025.

Les remorques devront OBLIGATOIREMENT être garées sur au parc à remorque afin de garder un espace suffisant dans le parc.

Il est demandé aux concurrents :

- De ne pas mettre en marche les moteurs avant 7H30 le dimanche 21 Septembre 2025
- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200€**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé au chapiteau Rue Henri Barbusse 62720 RINXENT

- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant toute la compétition, une permanence sera organisée au chapiteau Rue Henri Barbusse 62720 Rinxent (PC – chronométrage – classement) à partir de 8h30

Téléphone permanence n° 06 81 82 66 59

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de Calais 1601 Boulevard des Justes 62100 Calais

Téléphone du Centre Hospitalier n° 03 21 46 33 33

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

*Conforme au Règlement Standard des Slaloms.*

▪ Echauffement des pneumatiques :	Exclusion de l'épreuve
▪ Passage dans un ordre différent que celui prévu :	5 secondes ajoutées à la manche
▪ Quille renversée ou déplacée :	2 secondes dans la manche
▪ Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée :	10 secondes dans la manche
▪ Porte manquée, erreur de parcours :	Exclusion de la manche
▪ Non-respect des limites de la piste :	2 secondes dans la manche
▪ Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue
▪ Non-participation à au moins une manche d'essais :	Décision du collège des commissaires

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage à 15 minutes après la fin de la manche . et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### ***10.3P. COUPES***

1 coupe pour le podium au scratch

1 coupe pour le podium féminin

1 coupe pour le podium Loisir

1 coupe pour le podium VHC

1 coupe pour chaque vainqueur de classe

### ***10.4P. PODIUM (FACULTATIF)***

Un podium sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

### ***10.5P. REMISE DES COUPES***

La remise des coupes se tiendra à la fin de l'épreuve sous le chapiteau Rue Henri Barbusse 62720 Rinxent.

### ***10.6P. TIRAGE AU SORT***

A la fin de la remise des prix, un tirage au sort aura lieu pour gagner un engagement pour l'édition 2026. L'engagement sera uniquement attribué aux concurrents présents à la remise des coupes.

